

Règlement du concours « Il était une fois la médiathèque et moi »

Article 1 : Organisation

À l'occasion des dix ans de la médiathèque Romain-Rolland, ce concours sur le thème "Il était une fois la médiathèque et moi" est organisé par la Ville de Romainville.

Article 2 : Modalités de participation

La participation au concours est individuelle et peut être réalisée suivant plusieurs techniques : feutres, peinture, collage, texte, etc.

Elle doit respecter le thème : *Il était une fois la médiathèque et moi*.

Chaque participant-e ne peut présenter qu'une réalisation, sur un seul côté d'une page aux dimensions 297/420 mm, format paysage. Un support papier peut être retiré à la médiathèque ou imprimé via le site internet ; toutefois les participations sur papier libre respectant le format demandé seront acceptées.

Les réalisations pourront être déposées à la médiathèque Romain-Rolland du 7 avril au 22 mai 2021. Une fois remises aux bibliothécaires, les réalisations ne pourront plus être modifiées.

Chaque participant-e devra impérativement

- renseigner son prénom et son âge dans la zone prévue à cet effet sur le recto du support de participation
- et inscrire au verso de la réalisation : Nom/Prénom, adresse, n° de téléphone et adresse email.

Les réalisations seront réparties selon les catégories suivantes :

- 0-5 ans : création graphique
- 6-11 ans : création graphique (y compris BD)
- 6-11 ans : création écrite
- 12-16 ans : création graphique (y compris BD)
- 12-16 ans : création écrite
- 17 ans et plus : création graphique (y compris BD)
- 17 ans et plus : création écrite

Article 3 : Sélection

Parmi les œuvres exposées à la médiathèque, une seule réalisation sera récompensée pour chaque catégorie précédemment mentionnée, via un vote sur place ouvert à tous et toutes du 29 mai au 20 juin 2021. Pour chaque catégorie, seul un vote par personne sera comptabilisé.

Un *Prix des 10 ans* récompensera en outre une réalisation, toutes catégories confondues, pour ses qualités artistiques et sa pertinence vis-à-vis du thème.

Article 4 : Remise des récompenses.

La promulgation des résultats aura lieu le 23/06/2021.

Les gagnant·es recevront un livre offert par la Ville de Romainville.

Ils seront individuellement avertis par téléphone.

Les lots seront à retirer à la médiathèque jusqu'au 15 septembre 2021.

Article 5 : Modifications éventuelles

La Ville de Romainville se réserve le droit à tout moment de modifier le présent règlement pour apporter toutes précisions qui s'avèrent nécessaires, de reporter ou d'interrompre le concours si les circonstances l'exigent.

Article 6 : Propriété

Les participant·es autorisent la Ville de Romainville à exposer leurs réalisations à la médiathèque Romain-Rolland.

En participant à ce concours, les participant·es acceptent que leur réalisation soit éventuellement reproduite sur le site de la médiathèque, sur le site et la page Facebook de la Ville de Romainville ou dans la presse.

Les réalisations pourront être récupérées par les participant·es sur simple demande jusqu'au 31/12/2021.

Les participant·es et leur représentant légal acceptent d'être photographié·es et autorisent l'utilisation de leur image dans toute action de communication liée au concours sur le site de la médiathèque, sur le site et la page Facebook de la Ville de Romainville ou dans la presse.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Il était une fois la médiathèque et moi » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Les agents et élus de la Ville de Romainville ne peuvent pas participer.